

DROIT & LIBERTE

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N°415 - OCTOBRE 82 - 4 F

ISSN 0012 - 6411

mr
ap

CONTRE LE RACISME EN CORSE



Ajaccio : le ghetto des Sept Ponts.

S. OOSTENBROEK

Vingt-trois attentats racistes anti-maghrébins ont été commis pendant l'été en Corse. Bilan : trois morts et plusieurs blessés. Une mission nationale du MRAP s'est rendue dans l'île pour tenter de cerner les causes de cette flambée de violence et d'y remédier.

La mort de Pierre Mendès-France

EN JUILLET dernier, le MRAP avait exprimé son soutien à l'appel lancé par Pierre Mendès-France, Nahum Goldmann et Philip M. Klutznick, pour la reconnaissance mutuelle de l'existence des droits des peuples israélien et palestinien en vue de la paix au Proche-Orient. Tous trois avaient répondu par des lettres de sympathie au MRAP, dont on verra les copies en page 3.

Après Nahum Goldmann, Pierre Mendès-France vient de mourir mais leur message, accueilli avec intérêt par l'O.L.P., conserve toute sa valeur.

Dès que fut connu le décès de Pierre Mendès-France, François Grémy, président du MRAP, a adressé à sa famille les condoléances du MRAP qui a, par ailleurs, rendu public le communiqué ci-après.

Le MRAP rend hommage à Pierre Mendès-France

Le MRAP salue avec émotion et respect la mémoire de Pierre Mendès-France, dont l'action a marqué profondément l'histoire contemporaine à ses moments les plus décisifs.
(suite page 3)

LES DERNIERS MOIS, une vague de racisme a ensanglanté la Corse. C'est pourquoi le MRAP a décidé d'envoyer sur l'île une mission nationale.

Elle était composée de René Mazenod, secrétaire national, responsable du secteur immigration, de Me Andrée Francisci, de la Commission juridique, et de Baya Jurquet, membre du Bureau national. Cette délégation du MRAP avait un triple objectif d'information, de solidarité et de soutien.

Dans cet esprit, elle avait écrit à de nombreuses personnalités, entre autres à tous les députés et sénateurs de la Corse. Durant son séjour, elle a rencontré les deux Commissaires de la République, les Présidents de l'Assemblée Régionale et des Conseils Généraux, M. Bucchini, député européen communiste, M. Zuccharelli, député-maire M.R.G. de Bastia, M. le maire-adjoint d'Ajaccio, M. le Procureur général, Mgr l'évêque, les partis locaux (PS, PC, UPC), les représentants des syndicats ouvriers (CGT, CFDT), du Syndicat des Avocats de France (SAF), du Syndicat de la Magistrature et de celui de la Police (SNAPC), M. le Directeur régional du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. le Commissaire de Police de Bastia.

Toujours dans la même esprit, notre mission a rencontré à plusieurs reprises des travailleurs immigrés maghrébins inorganisés — il n'existe
(suite p. 4)

Thriller à EDF

Le 8 octobre 1982, le comité d'entreprise CGT de l'EDF de Cergy-Pontoise avait décidé de projeter le film **Kafr Kassem**, qui relate le massacre des habitants palestiniens d'un village en Israël, perpétré en 1956 par l'armée israélienne, et de le faire suivre d'un débat sur le Proche-Orient. Il avait invité pour cela des représentants du MRAP et de l'Association Médicale Franco-Palestiniennne (AMFP).

Tout était organisé depuis plusieurs jours. Quelle ne fut donc pas notre surprise à notre arrivée en apprenant que la direction venait d'interdire la séance, ainsi qu'une conférence-débat prévue dans quelque temps sur l'Islam ! Etrange amalgame... Motif : cela n'a rien à voir avec les activités d'EDF. Mais les activités culturelles du comité d'entreprise avaient déjà porté sur des sujets très divers : musique, peinture, médecine...

Il fut décidé de passer outre à l'interdiction, apparemment politique. Mais après 20 minutes de projection, alerte à la bombe. Un coup de téléphone vient de prévenir qu'une bombe a été placée dans la salle où nous nous tenons. Résultat : le comité d'entreprise fait évacuer toute la tour EDF (400 personnes dehors !), aucun de ces messieurs de la direction n'étant là...

Après que la police ait fouillé l'endroit, sans résultat bien sûr, décision est prise de continuer la projection. Mais le film a été subtilisé ! Droit au bureau du directeur. Un employé y entre au même moment en essayant de protéger sa prise : « J'ai été chargé de confisquer le film ! », dit-il. Mais que peut-il faire seul contre tous ? En un tour de main, il est délesté des bobines, et l'on peut enfin terminer la projection, suivie d'un débat intéressant, malheureusement bien abrégé à cause du temps perdu.

De telles méthodes ne font que desservir ceux qui les emploient. Jusqu'à quand ne pourra-t-on pas traiter du problème palestinien sans se heurter à une telle intolérance de la part de ceux qui ne veulent pas admettre son existence ? Qui sont les terroristes ?

Louis BLIN,
Paris 18^e

Vide moral

Je veux vous témoigner ma totale solidarité et mes vœux de « courage » et de succès dans votre tâche si difficile de nos jours (crise, inflation, explosions démographiques...).

En effet, 40 ans après, on oublie facilement les méfaits du racisme et du nazisme et les jeunes ont trop facilement tendance d'y trouver quelques stimulants pour combler le vide moral qui caractérise leur génération (guerre sainte, croisade, chauvinisme auréolé de nationalisme, ou tout simplement être les mercenaires des grandes puissances, Ku-Klux-Klan et Cie...).

La rose du 10 mai à l'abolitionniste de l'esclavage était prometteuse... Mais, résultat ? - Comme l'immense « ratonnade » de l'Algérie en 56, on recommence contre un peuple chassé de

chez lui par la force... sous une poussée expansionniste jusqu'à Beyrouth, etc.

EL-IMAN Guy Khaled
31 Blagnac

Amalgame

J'ai lu avec amertume l'éditorial de **Droit et Liberté** d'avril 1982. Je n'accepte pas l'accusation de démagogie ou de malhonnêteté que vous employez à mon égard. Je n'accepte pas non plus d'être accusé de vouloir susciter le racisme dans ma ville.

Devant la recrudescence des agressions, des cambriolages, des menaces de représailles, nous avons décidé d'appeler la population à une nouvelle solidarité pour isoler les délinquants.

Parmi les délinquants se trouvent, c'est un fait, de nombreux jeunes d'origine maghrébine. Ne pas le dire, ne pas appeler les travailleurs immigrés à « se joindre à la communauté à laquelle ils appartiennent », c'était courir le risque de donner à notre réunion le caractère d'une manifestation anti-arabe. En le disant, nous avons pu dénoncer le « racisme rampant qu'alimente la délinquance » avec d'autant plus de force que de nombreux Orlysiens d'origine algérienne, marocaine, tunisienne, etc. s'étaient joints à la manifestation.

Votre article est intitulé « Un dangereux amalgame ». Il fait en effet un dangereux et scandaleux amalgame, puisqu'on y trouve mêlées des positions tout à fait contradictoires. On y fait parler, par exemple, M. Deleplace, pour dire : « Il faut expulser les délinquants étrangers récidivistes comme on le faisait avant le 10 mai », et comme on cite plus loin le maire d'Orly, le lecteur risque de faire l'amalgame.

Le maire communiste d'Orly a toujours été opposé aux expulsions des jeunes d'origine maghrébine parce que ce sont des Orlysiens appartenant à la communauté de la ville dont il est responsable. Leur expulsion ne réglait rien car ils se retrouvaient dans un pays étranger même si c'était celui de leurs parents. Nous en avons fait l'expérience avant le 10 mai. Nous approuvons donc la décision de notre gouvernement. Pour votre information, je vous adresse le texte de mon allocution du 6 mars en vous assurant de mon attachement aux idées de liberté, de paix et de progrès du MRAP.

Gaston VIENS
Maire d'Orly

NDLR : L'amalgame contre lequel nous avons voulu mettre en garde, c'est celui qui, trop souvent, assimile immigration et délinquance et nous avons relevé quelque ambiguïté dans la formulation d'un tract diffusé à Orly au début de l'année. A la lecture de l'allocution de M. Gaston Viens, qu'il nous a fait parvenir et qui est évidemment beaucoup plus complète et approfondie que le tract, nous constatons une volonté d'écarter parmi les auditeurs toute tentation de racisme. C'est volontiers que nous lui en donnons acte.

Les vingt-cinq personnalités suivantes se sont jointes au Comité d'Honneur du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples :

Mmes Josette Maurice Audin
Simone de Beauvoir, écrivain
MM. Jacques De Bourbon-Busset de l'Académie, Française
Jean-Pierre Chabrol, écrivain,
Robert Chambeiron, député au Parlement Européen
Mme Edmonde Charles-Roux, écrivain
MM. Guy Ducoloné, député
Raymond Forni, député
Mme Gisèle Halimi, députée
MM. Jarko Jovanovic Jagdino, musicien
André Lajoinie, député
Maxime Le Forestier, compositeur-interprète
Emmanuel Maffre-Baugé, député au Parlement européen.
Stanislas Mangin, conseiller d'Etat Honoraire
Pierre Marcilhacy, ancien sénateur
Mme Marie-José Nat, comédienne
MM. Michel Piccoli, comédien
L'abbé Jean Pihan, ancien vice-président du MRAP
Vladimir Pozner, écrivain
Jules Roy, écrivain
Robert Sabatier, de l'Académie Goncourt
Bertrand Tavernier, cinéaste
Paul-Emile Victor, fondateur et directeur honoraire des expéditions polaires françaises
Claude Villers, animateur
Georges Wolinski, dessinateur.

Le MRAP, soucieux de développer son action constructive dans l'esprit pluraliste qui l'a toujours animé, se félicite de ces adhésions qui témoignent du soutien qu'il rencontre dans tous les secteurs de l'opinion française. ■

Le Comité d'Honneur du MRAP : 25 nouveaux membres

DROIT & LIBERTÉ

MEMBRE DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

89, rue Oberkampf, 75011 Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris.

Directeur de la publication
Albert Lévy

Secrétariat de rédaction
Véronique Mortaigne

Comité de rédaction : Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, René Mazenod, Robert Pac, Abdelhak Senna, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour, Christian Bourkel.

N° de Commission paritaire : 61013

EFIC 824.45.15

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT,
M^{re} Georges PAU-LANGEVIN.

SECRETARE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CE-SAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie-José CHOMBART de LAUWE, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Jean FERRAT, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HERNAUX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, François MALLET-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean-SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

Je m'abonne à droit et liberté

Abonnement d'un an à droit et liberté (40 F). Etranger (70 F).
Abonnement de soutien (100 F). CCP 9239-81 Paris.

J'adhère au m.r.a.p.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 80 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur. Si vous pouvez verser une somme supérieure vous aiderez à accroître davantage l'action et le rayonnement du mrp. Si ce chiffre dépasse vos possibilités toute contribution témoignera de votre participation à la lutte contre le racisme. CCP 14-825-85 Paris.

Nom (en capitale)

Prénom

Profession

Adresse

MRAP - 89 rue Oberkampf 75011 Paris - Tél. 806.88.00



Ce que vous pouvez faire...

« **L**ERACISME » : c'est le titre d'un livre d'Albert Memmi, paru récemment (1). Que ce seul mot suffise pour susciter l'intérêt de nombreux lecteurs, comme c'est aussi le cas du « best-seller » de Pierre Paraf, *Le racisme dans le monde* (2), montre bien qu'il s'agit là d'un problème de premier plan, dont l'opinion prend de plus en plus conscience. De fait, il ne se passe guère de jour, en ce moment, sans que l'actualité n'amène les médias à lui consacrer informations et commentaires.

L'antisémitisme se manifeste sous des formes criminelles et provocatrices dans les attentats terroristes de ces derniers mois, même s'ils revêtent par ailleurs une dimension politique, liée à la situation au Proche-Orient et dans les pays où ils se produisent : rue des Rosiers en août, synagogue de Bruxelles et rue Cardinet en septembre, synagogue de Rome en octobre.

Mais en réponse à ces actes antijuifs et anti-israéliens, certains croient devoir s'en prendre à d'autres victimes du racisme, par des attaques anti-arabes, et par la négation totale du peuple palestinien. Nous déplorons qu'à de telles occasions, le MRAP ne puisse se faire entendre à la radio et à la télévision, alors qu'on y propage avec insistance des discours violents, qui ne peuvent qu'alimenter les confusions et les haines — et cela sous le masque de l'antiracisme. Sans réclamer un quelconque monopole de l'expression dans ce domaine, nous demandons que l'on renonce à cette routine d'un autre temps, et que l'on s'ouvre réellement au pluralisme des analyses et des sensibilités.

Si l'antisémitisme retient notre vigilance et entraîne sans relâche notre riposte, nous entendons combattre avec une vigueur identique tous les aspects du racisme, quelles qu'en soient les victimes.

Les mesures de justice prises par le gouvernement après le 10 mai 1981 sont loin d'avoir fait disparaître le racisme anti-immigré, et particulièrement anti-maghrébin. Alors que les autorités s'emploient désormais à réduire concrètement les inégalités, à supprimer les sources de tensions, à favoriser la compréhension entre les communautés étrangères et la population française, les campagnes xénophobes ont pris une forme politique nouvelle : à travers les immigrés, toujours accusés de tous les maux, on vise le gouvernement lui-même en prétendant qu'il les protège abusivement et leur assure d'exorbitants privilèges. C'est en ce sens que nous parlons d'un **racisme d'opposition**, destiné à dresser l'opinion contre le nouveau pouvoir, au moyen de la calomnie, de la haine, voire de la violence envers les travailleurs étrangers et leurs familles.

C'est dans ces conditions que vingt cinq attentats racistes ont été perpétrés en quelques mois en Corse, faisant trois morts maghrébins. C'est par ailleurs la signification des tracts anonymes abondamment distribués, tantôt dans un style alarmiste, dénonçant « *le scandaleux laxisme des pouvoirs publics* » et « *les arrivages continuels de Noirs dans la région parisienne et dans de nombreuses régions de notre pauvre pays* », tantôt sous la forme soi-disant humoristique de la lettre supposée d'un Algérien à son parent Mustapha, l'invitant à le rejoindre car, dit-il, « *nous sommes devenus les maîtres et seigneurs de la France* ».

Pour faire face à toutes les menaces actuelles, le MRAP déploie une intense activité. Il a organisé le rassemblement du 24 août, place de l'Étoile, contre le terrorisme, contre tous les racismes et pour une paix juste au Proche-Orient. A Paris et en province, ses comités ont pris part à des dizaines de manifestations après les massacres des camps de Sabra et Chatila. Ils multiplient maintenant les débats sur le thème « *Le racisme, parlons-en!* ». Le MRAP a envoyé, début octobre, une mission en Corse pour proposer une défense efficace des droits, de la sécurité et de la dignité des immigrés. Il diffuse largement les informations réfutant les campagnes malveillantes menées contre la population d'origine étrangère, à propos du chômage, de la délinquance, des dépenses sociales. Il est aux côtés des Tziganes et Gens du Voyage qui subissent aujourd'hui un renouveau de mépris et de persécutions, en dépit, là encore, des dispositions gouvernementales. Enfin, pour marquer sa solidarité avec tous ceux qui souffrent du racisme et le combattent dans le monde, il a pris l'initiative de l'exposition **L'apartheid le dos au mur** qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année au Musée de l'Affiche.

C'est dire que les tâches ne lui manquent pas. Pour les mener à bien, il a besoin de soutiens toujours plus effectifs. Les cartes d'adhésion 1983, qui seront d'ici peu en circulation, permettront aux antiracistes sincères de venir massivement renforcer son action. ■

Albert LEVY

(1) Editions Gallimard, 20 F.

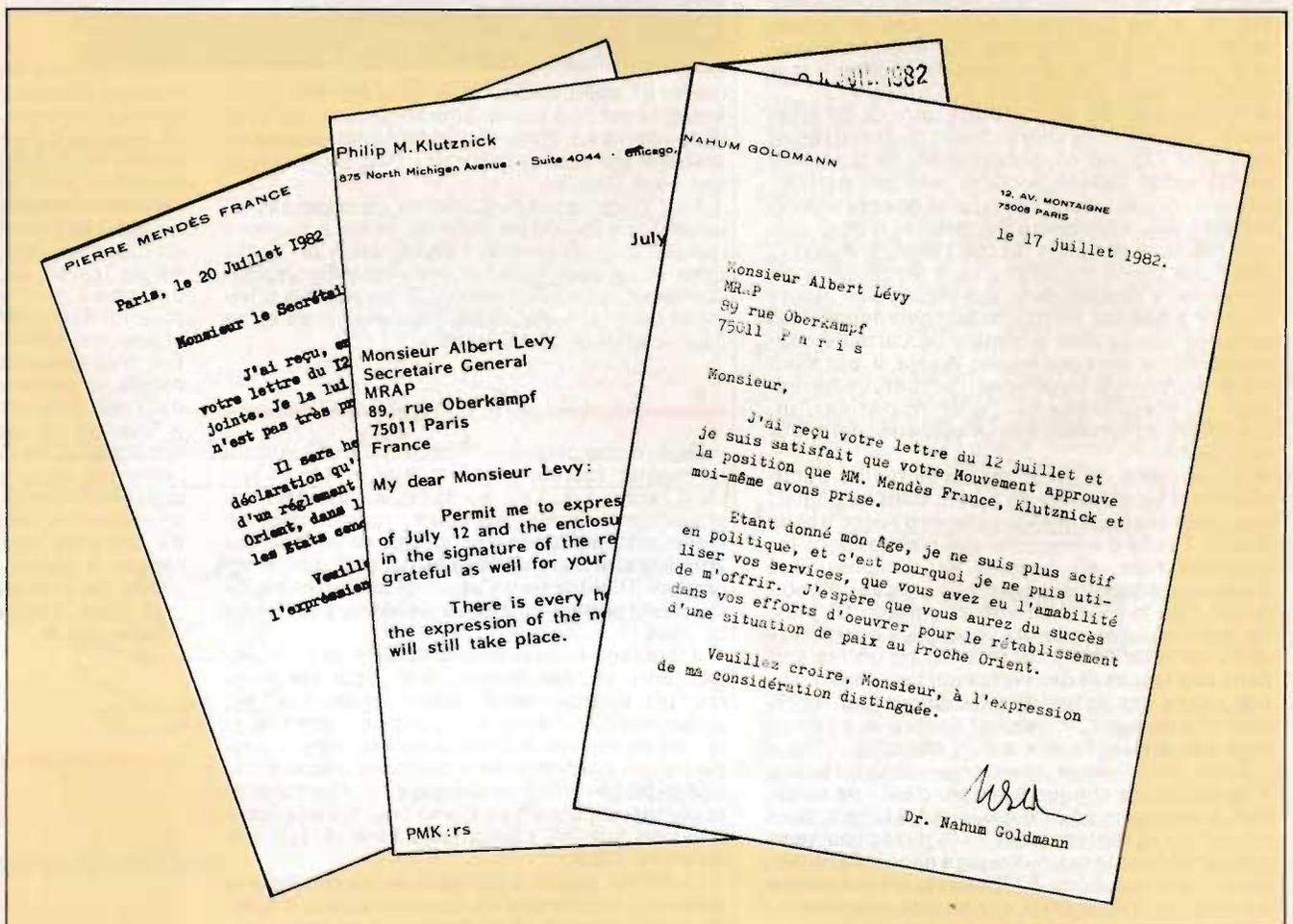
(2) Editions Payot, 31 F.

Ces deux livres peuvent être demandés au MRAP. Ajouter 5,90 F par volume pour les frais d'envoi.

(suite de la p. 1)

La mort de Pierre Mendès-France

Copies des lettres de Pierre Mendès-France, Nahum Goldmann et Philip M. Klutznick, reçues au MRAP en juillet dernier.



De la vie de ce républicain et patriote fervent, le MRAP retient essentiellement son courage face au nazisme et au régime de Vichy, son combat dans les Forces Françaises Libres, et, lorsqu'il dirigea le gouvernement, en 1954-55, ses audacieuses initiatives pour la paix en Indochine et

l'indépendance de la Tunisie. C'était l'amorce du processus de décolonisation, qu'il allait soutenir ensuite en faveur de l'Algérie, du Maroc, et de l'Afrique Noire.

Pierre Mendès-France fut en permanence l'objet d'odieuses campagnes racistes, qu'il re-

poussait avec une exemplaire dignité.

Le MRAP lui avait apporté son soutien et avait reçu de lui un message amical lorsqu'en juillet dernier, il avait appelé avec MM. Nahum Goldmann et Philip M. Klutznick à la reconnaissance mutuelle des peuples israélien et palestinien. ■

L'incendie corse

Une mission nationale du MRAP s'est rendue sur place et a dressé un constat du racisme qui sévit dans l'île.

(suite de la p. 1)

pas, en effet, d'associations démocratiques de travailleurs migrants étrangers — pour leur exprimer la solidarité du MRAP dans leurs difficultés, leur combat, leurs droits.

Enfin, la mission a donné à l'action de notre comité local d'Ajaccio et des sympathisants du MRAP à Bastia une dimension nationale, eux qui ont réagi immédiatement aux actes racistes insensés qui ont ensanglanté la Corse.

Quel bilan tirer de ces onze jours ? Il est difficile de le faire d'une façon exhaustive en quelques lignes : ce sera le rôle d'une « note de synthèse », en préparation. Soulignons donc ici les observations majeures que nous avons pu faire.

Nous avons été frappés par le climat de peur dans lequel vivent journellement les communautés nord-africaines se trouvant dans les deux chefs-lieux de la Corse : peur de sortir, peur de s'exprimer, peur de rencontrer d'autres personnes. Nous avons été étonnés et choqués par les conditions de travail subies par les travailleurs maghrébins, leurs conditions de vie et le racisme quotidien dont ils sont victimes.

Climat de peur et d'indifférence

● **Conditions de travail** : si, en général, le patronat local abuse des travailleurs, et si les lois du travail ne sont pas appliquées, l'exploitation des immigrés est aggravée. Ils sont hors-droit du travail dans le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture et le tourisme. Souvent, ils ne sont pas payés, même en travaillant une, deux, trois semaines, voire un mois ; s'ils réclament ce qui leur est dû, on les menace. Très souvent, on les recrute au noir sur des places connues (Abattucci, la Citadelle). Sur la côte orientale, région de cultures, on parle « d'esclaves aux champs ».

● **Conditions de vie** ; il s'agit surtout du logement. Là encore, ils sont victimes du grand retard qu'a pris l'île en ce qui concerne le logement social, et de l'absence d'une politique dans ce domaine. Aussi, dans la majorité des cas vivent-ils dans des logements vétustes et dangereux, des immeubles-taudis (la rue Fesch, à Ajaccio), dans des caves sommairement aménagées (la Citadelle, à Bastia), dans des bidonvilles (Route d'Alata à Ajaccio, où logent 300 personnes), des cabanes sur la côte orientale où certains couchent même dans des fossés. A cela, il faut ajouter le manque de structures d'accueil, de formation professionnelle, d'alphabétisation, d'activités culturelles. Rien n'est pensé dans leur direction.

● **La racisme** ; c'est pour eux la réalité quotidienne. Il va du refus de servir, dans la plupart des cafés des deux grandes places d'Ajaccio et de Bastia, à celui d'enregistrer des plaintes dans les commissariats, en passant par l'impossibilité d'obtenir un logement dans les agences immobilières, pour le seul fait d'être maghrébin. De plus, ils sont touchés par un véritable « apartheid » dans certains débits de boisson où on les sert dans des tasses et des verres qui leur sont destinés ; dans des salles de cinéma qui leur réservent des rangées ; à l'hôpital de Bastia, où ils ne sont pas mélangés aux autres malades.

C'est une situation révoltante quand on pense à la dignité de chaque homme, c'est une situation plus injuste encore qui leur est faite, quand on sait qu'ils représentent 27 % de la population active, 50 % de la main-d'œuvre dans le bâtiment et les travaux publics, 57 % dans la main-d'œuvre agricole, et même 90 % sur la côte orientale.

On pensera que le tableau a été noirci à souhait. Il reflète pourtant la stricte vérité. On s'insurgera alors à juste titre, et on cherchera la raison profonde de cette situation inacceptable. Quand on porte un regard superficiel, on se dit que c'est peut-être à cause du phénomène d'insularité qui a pour effet de grossir les problèmes ;



S. OOSTENBROEK

Route d'Alata, rue Fesch, à Ajaccio, quartier de la Citadelle à Bastia, des bidonvilles, des caves aménagées, des cabanes.

Dans les débits de boisson, un véritable apartheid.

Et pourtant...

les Maghrébins représentent 27% de la population active.

Sans eux, c'est l'économie de l'île tout entière qui s'arrête.

Pourquoi vivent-ils dans la peur ?

Une situation qu'il faut dénoncer.

quand on approfondit, on se rend compte, qu'en fait, cela est dû à une indifférence quasi-généralisée envers les immigrés, indifférence érigée en système qui motive leur rejet, leur exclusion de toute vie sociale.

Notre mission nationale qui s'est efforcée d'éliminer son regard continental, et qui a toujours replacé le problème de l'immigration en Corse dans le contexte général des problèmes socio-économiques de l'île, ne demande pas des privilèges pour les travailleurs immigrés, mais exige l'application de leurs droits.

Agir

Déjà, d'une part sous l'impulsion de M. Autain lui-même, secrétaire d'Etat aux Immigrés qui s'est rendu à Ajaccio après les assassinats, un programme se met en place : construction de logements, présence d'un chargé de mission qui animera une commission permanente de l'immigration. D'autre part l'assemblée Régionale de Corse est prête à inscrire ce problème à son ordre du jour.

Il faut faire mieux cependant. Si tous nos interlocuteurs ont condamné sans appel les actes racistes, un trop grand nombre d'entre eux — et notamment à Bastia — s'abritent derrière le mythe du seuil de tolérance, de saturation, d'assimilation, pour excuser l'absence d'action. Puisque ce problème a trois dimensions, il faut alerter la population qui vit en Corse pour qu'elle fasse pression sur les collectivités locales, les employeurs, l'Etat.

Le MRAP, quant à lui, agira au niveau local et national ; localement les Comités locaux d'Ajaccio (déjà existant) et de Bastia (en voie de création) resteront en contact permanent avec les interlocuteurs de la mission, seront présents dans la Commission régionale de l'immigration, et vont entreprendre une grande campagne de sensibilisation des habitants de l'île. D'ores et déjà, le MRAP national intervient auprès du se-

crétaire d'Etat aux Immigrés pour demander une action d'urgence, pour la résorption du bidonville de la route d'Alata ; il intervient conjointement auprès du ministre du Logement et de la mission Dubedout pour poser le problème du logement social en Corse et du ministre de l'Intérieur pour lui signaler l'attitude de certains policiers à l'égard des immigrés, mais aussi auprès du ministre du Travail, pour exiger l'application du Code du Travail, du ministre de la Fonction Publique, pour lui demander la création de postes d'interprètes et d'écrivains publics dans les administrations, et auprès de l'intergroupe parlementaire contre le racisme, pour le saisir du problème dans son ensemble.

Tous les immigrés que nous avons vus durant notre séjour en Corse nous ont dit qu'ils comptaient sur nous pour les aider à retrouver leur dignité d'homme. Après les avoir assurés de notre solidarité, comme nous le disions lors de notre congrès, ces efforts conjugués devraient aboutir à libérer une région de France du racisme, par le respect des droits et de la dignité de tous, par l'expression et la rencontre des différences. ■

René Mazenod
Responsable de la mission nationale

pour mieux
comprendre
et se comprendre
Différences

Affaire jugée

Des tribunaux où l'on ne peut se défendre, ça existe... en France. J'en ai rencontré !

TRIBUNAL de police de M..., quelque part en banlieue parisienne. Nina et Paul, manouches, ont commis le délit de « stationnement interdit sur territoire municipal ».

Ils étaient là depuis 24 heures, sur un terrain vague où des caravanes stationnent souvent. Nina se trouvait seule quand arrivèrent les gendarmes, qui aussitôt infligèrent deux amendes de 600 F, l'une pour la caravane, l'autre pour la voiture de leur fils, Paul étant parti avec la sienne. Voici le dialogue, rapporté par Nina :

— Dites, pourquoi pas 150 F comme d'ordinaire ?
— Vous avez choisi votre vie, alors ne trouvez pas à redire !

— Il y a des oiseaux, quand on les met en cage, ils meurent, ils veulent la liberté.

— S'il n'en était que de moi, en 48 heures, il n'y en aurait plus un de chez vous qui existerait...

Nina et Paul ne contactent pas d'avocat, ils n'ont pas de quoi... Mais, quelques jours seulement avant le procès, ils m'alertent ; il est trop tard pour trouver un défenseur. Le secrétaire de l'Union régionale des Associations pour les Voyageurs, Joël Viarteix, et moi-même, accompagnons Nina et Paul. Joël se présente avec sa carte : « De toute façon, vous n'aurez pas à parler ».

Interrogatoire-éclair. C'est Paul l'accusé, et tout juste si l'on veut laisser la parole à Nina, pourtant seule présente lors de l'affaire. Elle essaie de rapporter son dialogue avec le brigadier. Moins d'une minute... on l'arrête dès qu'elle arrive à la « petite phrase » : « S'il n'en était que de moi ! ». Bien sûr, ça n'a rien à voir, c'est hors sujet !

Le Ministère public rappelle que « les nomades ne respectent pas les règles de stationnement ». C'est tout. Le couperet tombe : 800 F d'amende. « Affaire jugée ».

Taisez-vous !

On ne s'occupe pas de savoir s'il y avait réellement interdiction de stationnement signalée, si cette interdiction était légale, si le stationnement avait excédé les 48 heures de durée minimum prévue, si la commune a un terrain d'accueil ou non, si le brigadier n'avait pas excédé ses droits en tarifant son amende à 600 F.

Pour les autres procès, en majorité des délits de route, l'amende était de 400 à 500 F et le Président s'enquérissait des ressources du prévenu. Point de prévenances pour le Tsigane...

A la question du Secrétaire de l'Union : « Y a-t-il un recours possible ? », réponse : « Affaire jugée ».

Je veux me présenter comme secrétaire du MRAP — pas très calmement, il faut l'avouer, étouffé par l'indignation ! « Affaire jugée ». Le couperet est tombé trois fois...

Trois conclusions s'imposent :

● Mieux vaut passer en Assises qu'en Tribunal de police. On y a le droit à la parole, et le magistrat n'est pas omnipotent.

● Mieux vaut risquer la vie des gens en appuyant sur le champignon et en grillant des feux que de stationner, sans faire de mal à personne, sur un terrain vague.

● Et surtout : Mieux vaut ne pas être Gitan ! ■

Bertrand BARY

N.B. Bien entendu, nous faisons appel.

LE RACISME EN JUSTICE

● « Vous vivez avec un Arabe ! »

A Chatellerault, Maryvonne Loison et Hadj Abdelkader contactent, le 5 septembre 1980, une agence immobilière qui proposait un appartement en location.

L'agent immobilier, qui leur oppose un refus, déclare à Mlle Loison : « Je regrette, il m'est impossible de vous louer cet appartement, j'ai reçu des ordres, et puisque vous voulez la vérité, c'est parce que vous vivez avec un Arabe ».

M. Hadj Abdelkader et le MRAP, assistés de M^e Simone Brunet, se sont constitués parties civiles pour refus de logement. Le 30 juin 82, l'agent immobilier et la propriétaire de l'appartement ont été condamnés chacun à une amende de 20 000 F et à verser 1 000 F de dommages et intérêts à chacune des parties civiles.

● Le Préfet avait tort

« Compte tenu des difficultés de gestion que connaît l'ensemble immobilier des Bosquets et étant donné l'avis exprimé par le Conseil municipal de Montfermeil, il apparaît que cette cité ne permet pas une bonne insertion sociale des familles de travailleurs immigrés ». Telle fut l'argumentation employée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis pour refuser, au cours de l'année 79, aux familles de travailleurs immigrés installés dans la cité des Bosquets, la venue d'autres membres de leur famille. Plusieurs introduisirent un recours auprès du Tribunal administratif de Paris.

Le 16 décembre 81, ce tribunal annula la décision préfectorale pour le motif suivant : « le caractère inadapté du logement dont dispose l'étranger qui entend regrouper sa famille doit s'apprécier au regard des besoins de sa famille, et non en fonction des nécessités de l'ordre public, en outre, la demande ne peut s'envisager que sur le plan individuel et non sur le plan collectif ; dans ces conditions, le Préfet de la Seine-Saint-Denis ne pouvait légalement rejeter, comme il l'a fait, la demande de regroupement familial présentée par Mme D., en se fondant seulement sur le nombre d'émigrés habitant la cité des Bosquets, où l'intéressée entendait rejoindre son mari ». ■

Lecteur de Droit et Liberté

Il nous a semblé...

... curieux que le lecteur avisé que vous êtes n'éprouve pas le besoin de consulter régulièrement l'Agenda et le Mois de Différences, véritables mines d'information délaissées par les grands quotidiens.

... singulier qu'il se contente de l'actualité journalière, sans rechercher dans Différences les révélations des ses Points chauds et les analyses de Notre temps.

... étonnant qu'il puisse vivre sans découvrir chaque mois dans la Régionale les visages particuliers de la France et dans Connaitre les richesses d'un peuple différent.

... renversant que son esprit ouvert aux réalités passées et présentes de notre monde ne s'enrichisse des rubriques Histoire et Culture.

... incompréhensible qu'il ne se soit pas encore abonné !

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui

Un abonnement d'un an à **Différences**

au tarif préférentiel de 120 F (au lieu de 150 F)

Différences, 89 rue Oberkampf, 75011 Paris



mode enfantine

RAINETT

PARIS

Non-lieu

EN 1976, puis en 1977, le MRAP a fait l'objet de plastiquages, d'incendies volontaires, de vols, de menaces de mort, revendiquées par un certain Groupe Joachim Peiper.

En outre, à la même période, plusieurs de ses dirigeants ont été visés à leur domicile : Charles Palant, Roger Maria, Ali Majid et Isaac Silberszan.

Deux ans après Copernic, dont l'instruction n'est toujours pas terminée, les cinq procédures engagées par le MRAP viennent de faire l'objet d'une ordonnance de non-lieu, prononcée le 23 septembre par le premier Juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris, M. Pinseau.

La police comme la justice seraient-elles impuissantes à neutraliser les coupables, alors que le danger demeure et l'actualité en témoigne ?

La question reste posée et engage le pouvoir au-delà de la volonté qu'il affirme. Il se joue là le principe même de notre existence, de notre action. ■

Deux conférences internationales

DU 2 AU 13 AOÛT, s'est tenu à Bangkok, sous l'égide de l'ONU, un séminaire régional pour l'Asie sur les mesures de recours et de protection des victimes du racisme.

Le MRAP y était représenté par Michel Pedon. Par ailleurs, Rose Michalowicz, déléguée du MRAP auprès des Nations-Unies à Genève, s'est rendue à New York pour représenter notre Mouvement à la Conférence des Organisations Non-Gouvernementales qui s'est tenue du 12 au 16 août. Ces participations ont permis au MRAP doté du statut consultatif auprès de l'ONU de manifester son soutien à l'action des Nations-Unies contre le racisme. Ce fut aussi l'occasion de nombreuses rencontres avec des organisations menant le même combat et qui ont manifesté leur sympathie à notre Mouvement. ■

En bref

- **Stand.** Journée portes ouvertes à Longjumeau *Entraide* le samedi 25 septembre. Stand du MRAP et spectacle théâtral.
- **Nord.** Du 14 septembre au 2 octobre, 4^e festival de l'immigration, avec de nombreuses associations locales et le MRAP : théâtre, musique, cinéma, exposition. La soirée confiée au comité local de Lille a été consacrée à la projection de films primés au Festival d'Amiens.
- **Est.** Permanence chaque vendredi de 17h à 19h, Centre culturel Pierre Bayle à Nancy, tenue par le Comité du MRAP de cette ville.
- **Ouest.** Permanence également le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h, au Mans, Maison des Associations.
- **Succès.** Kermesse des associations avec la participation du MRAP local, aux Mureaux, le dimanche 19 septembre.
- **Western.** Communiqué du MRAP du Bassin-Creillois (aux côtés de huit associations) contre la tenue de la **Fête des Bleu-blanc-rouge** (Front National) à Fleurines dans l'Oise.
- **Plus tard.** Le procès en appel de l'affaire Bou-baya, ce travailleur immigré algérien « rudoyé » par deux internes à Creil, a été reporté au 27 janvier. Les antiracistes d'Amiens seront aux côtés de la famille Bou-baya.
- **Anniversaire.** Le MRAP, comité de Melun, a participé aux cérémonies anniversaires de la Libération de Dammarie, le 22 août dernier.
- **Complexe policier.** Lettre ouverte à M. Jospin, député du 18^e arrondissement de Paris, par le collectif la Maison de la Goutte d'Or (dont le MRAP local fait partie) à propos de la création d'un « complexe » policier important (15 juillet 82) dans le quartier.
- **La parole est d'or.** Débat « **Le racisme parlons-en** » avec Albert Lévy, secrétaire général du MRAP, le 5 octobre dernier à Roanne.
- **En culotte courte.** « *Six heures pour l'école publique* » au patronage laïque Félix Faure à Paris, 15^e. Table de presse du comité 15^e du MRAP et intervention d'un membre de la commission éducation du MRAP.
- **Musique.** « *Dizaine culturelle* » du 13 au 23 octobre à Sisteron. Projection de plusieurs films à l'intention des enfants et soirée-spectacle le 16 octobre avec Sarah Alexander, chanteuse israélienne, le groupe Imad, chants palestiniens. Le MRAP local s'est associé à différents groupes de la ville pour célébrer l'amitié entre les peuples.
- **La culture toujours.** Du 9 au 24 octobre, « *Cultures sans frontières* » à Tremblay-les-Gonnesse sous l'égide du Conseil municipal et avec le concours des associations locales. Musique, films, expositions, débats (avec la section du MRAP).
- **Plus un.** Un comité du MRAP vient d'être créé à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).
- **Education spécialisée.** Jean-Pierre Garcia, secrétaire national et Augustin Barbara (membre du bureau du MRAP de Loire-Atlantique) ont présidé la dernière séance du Congrès de l'ANEJL (Mouvement d'action éducative spécialisée), le 9 octobre dernier à Nantes. Cette rencontre était placée sous le signe des différences et du racisme. De nombreux invités tout au long de ces trois journées : le professeur Maurice Olender, directeur de la revue *Le genre humain* (CNRS), Aïcha Bernier, directrice de la revue *Bankalemment vôtre*, Nabile Farès et le théâtre de la Porte d'Aix, Arlindo Stéfani, expert auprès de l'UNESCO...
- **EDF-GDF.** Débat sur la situation au Moyen-Orient animé par Yasmina Attab, secrétaire nationale du MRAP, dans le cadre des activités du comité d'entreprise de la Tour EDF-GDF de Pontoise, le 8 octobre.
- **Val-de-Marne.** Un intéressant travail pédagogique est entrepris dans un CES de Fresnes. Un vendredi sur deux, pendant un trimestre, se tiendra, dans le cadre d'un PAE, un atelier sur le racisme. Affaire à suivre... Le 20 novembre, rencontre avec les instituteurs à l'École Normale de Bonneuil (Val de Marne), sur le thème « *les enfants d'immigrés à l'école* ».
- **Les enfants de Sarcelles.** Semaine d'animation à partir du 7 décembre pour les enfants à Sarcelles. Exposition (réalisée par le comité de Gonnesse). Film. Débat.

Le Moyen-Orient

Un Mouvement unanimement tourné vers la paix

LES DIFFÉRENTES instances du MRAP, tant au plan national qu'au plan local, ont suivi avec beaucoup d'attention les événements tragiques du Proche-Orient durant tout l'été. **Droit et Liberté** s'est fait déjà l'écho des nombreuses initiatives prises. Dire notre action après les horribles massacres de Sabra et Chatila est chose nécessaire. Nous le faisons. Il faut cependant souligner, comme l'a fait le Bureau National réuni le 2 octobre, l'émotion qui s'est emparée de l'ensemble des militants du MRAP à l'heure où ce drame a été connu.

A la suite de l'attentat contre Béchir Gémayel, de celui de la rue Cardinet, à la suite des nouvelles interventions israéliennes contre Beyrouth Ouest, le MRAP a proposé une réunion pour le lundi 17 septembre aux 17 organisations ayant signé l'appel commun pour la paix au Proche-Orient en août dernier.

Que faire ?

Le samedi 15, dans l'après-midi, nous apprenions l'horreur de Sabra et Chatila. Une réunion d'urgence était provoquée par la CGT le dimanche 16. Toutes les organisations étaient d'accord sur la nécessité d'une riposte. Certaines refusèrent d'organiser une manifestation de rue, d'autres y tenaient particulièrement. Le MRAP décida de s'associer aux différentes initiatives qui seraient prises. Il faut noter que les textes des appels à la manifestation parisienne du 17 septembre et au meeting du 20 septembre étaient de contenu à peu près similaire, et acceptables par le MRAP.

A Paris, le MRAP s'est associé à la manifestation du 17 septembre. La presse a largement mentionné le fait que de nombreux participants s'étaient délibérément placés derrière nos banderoles. Le MRAP était également présent au meeting de la Mutualité le 20 et au rassemblement organisé par les Juifs de gauche le samedi 22 septembre. Il a été représenté aux différents cultes religieux organisés, avec le soutien de l'Amicale des Algériens en Europe, à la mémoire des victimes de Sabra et Chatila.

En Province, la plupart des manifestations étaient unitaires, regroupant souvent plus d'une dizaine d'associations, syndicats et partis politiques.

Les comités locaux du MRAP se sont associés et ont même été parfois à la tête des manifestations dans 46 villes, à savoir, Limoges, Montpellier, Lyon, Nantes, Nice, Angoulême, Marseille, Rouen, Amiens, Besançon, Belfort, Dijon, Sens, Orléans, Le Havre, Blois, Toulon, Châteauroux,

● **Un appel (pressant) de la Commission Education.** Nous demandons à tous les comités locaux du MRAP qui ont eu une action continue ou ponctuelle en milieu scolaire (débat, expositions, questionnaires, enquêtes, etc.) de nous faire parvenir, sous forme de rapports, les résultats de ces actions menées sur le terrain et les réactions. D'autre part nous voudrions connaître dans les différentes régions ce qui a changé et les problèmes qui subsistent.

Nous comptons sur vous tous. Si des comités MRAP existent dans certains établissements scolaires, nous aimerions prendre contact avec eux.

● **Télévision.** La *Tribune libre*, accordée au MRAP environ une fois par an sur FR3, a été diffusée le 12 octobre. Albert Memmi, Claude Villers, Jarko Jovanovitch Jagdino, Albert Lévy, Bertrand Bary et plusieurs autres militants du Mouvement sont intervenus pour faire connaître les données actuelles de la lutte contre le racisme. ■



Strasbourg, Perpignan, Avignon, Aix, Troyes, Grenoble, Tours, Pithiviers, Chartres, Nîmes, Metz, Saint-Etienne, Bourges, Reims, Périgueux, Bordeaux, Carcassonne, Toulouse, Mulhouse, Valence, Lille, Compiègne, Poitiers, Roanne, Nancy, Rennes, Annecy, Saintes. Des appels dans la presse locale, des tracts en ce sens ont été rédigés à Dôle, Brest, Pau, Clermont-Ferrand.

Les abondantes coupures de presse reçues témoignent de la volonté des militants du MRAP d'agir pour la paix, pour une solution négociée et respectant la justice au Proche-Orient. Elles marquent aussi la détermination des antiracistes dans leur dénonciation de toutes les discriminations. ■

J.P.G.

Le racisme, parlons-en !

LE DERNIER BUREAU national du MRAP a décidé d'organiser une série de débats afin de répondre aux questions les plus brûlantes que pose le racisme en ce moment. De la situation du Moyen-Orient à celle de l'Afrique australe, en passant par le racisme anti-immigré, l'antisémitisme, les attentats terroristes, le racisme anti-Tziganes, les débats possibles sont multiples, les questions posées aux antiracistes aussi. De nombreux comités ont déjà prévu des initiatives en ce sens avec la participation du Bureau National.

- 25 octobre, débat animé par J.F. Dieterlé, membre du B.N. du MRAP.
- « L'apartheid, une menace pour la paix », à Aubervilliers.
- 28 octobre au comité d'entreprise du journal *Le Monde*, débat sur l'apartheid animé par J.F. Dieterlé.
- du 15 au 20 octobre - dans le cadre du « Festival du cinéma et des cultures méditerranéennes à Bastia, cinq débats sur le racisme, l'immigration, le néo-colonialisme, sont animés par J.P. Garcia, secrétaire national du MRAP.
- 5 novembre, à Orly (Val-de-Marne) : le racisme. Orateur : Gérard Coulon, membre du Bureau National du MRAP.
- 5 novembre à Lens (Pas-de-Calais). Colloque animé par Albert Lévy.
- 19 novembre à Chartres : film et débat à la MJC de Rechevres.
- 20 novembre à Montpellier : débat public avec Albert Lévy.

Marc-André Bloch

LE 25 AOUT, un appel téléphonique m'atteignait dans ce petit village de l'Orne où je ne faisais que passer : c'était pour me faire part du décès de Marc-André Bloch. Il était déjà trop tard pour que je puisse me rendre à ses obsèques, comme il l'aurait souhaité, en témoignage de notre profonde amitié.

Les jeunes du MRAP ont sans doute peu connu cette haute figure. Les anciens s'en souviennent avec émotion. Je voudrais que l'on sache tout ce que nous lui devons.

Il fut des nôtres dès la fondation du Mouvement. Dans les années cinquante, il partageait notre inquiétude devant la remise en fonction des anciens nazis en RFA. Plus tard, il fut de ceux qui permirent au MRAP de définir sa position sur les problèmes du Proche-Orient. Et ce qu'il pensait alors de cette position tellement complexe, et toujours irrésolue, reste pour nous inattaquable.

C'est au CLEPR qu'il devait donner toute sa mesure. Il avait participé au colloque fondateur de 1960. Sa formation universitaire — il était professeur de philosophie — le désignait pour la conduite de nos travaux. En 1966, il devint président de cette association, dont l'influence dépassa considérablement l'importance numérique.

Je ne saurais compter le nombre de ses interventions, soit au MRAP, soit devant des associa-

tions amies, et le nombre des articles qu'il écrivit dans *Education à la Fraternité*, le trop éphémère bulletin du CLEPR et dans *Droit et Liberté*, de sa petite écriture bien formée qui était comme un reflet de sa personne. Une ligne directrice constante s'y révèle, qui me ferait dire volontiers qu'il était l'homme d'une seule idée : celle de la nécessité absolue d'une éducation non pas seulement antiraciste mais plus positivement **éducation à la fraternité**. Je crois nécessaire de le citer textuellement, tant je voudrais à mon tour que ce message ne soit pas oublié. Peut-être sommes-nous aujourd'hui, et à bon droit encore, trop uniquement préoccupés de réformes de structure dans l'enseignement et l'éducation et de luttes contre les inégalités dans le domaine scolaire. Marc André Bloch ne niait pas ces nécessités, mais il voulait par-dessus tout que l'enseignant, l'éducateur extra-scolaire également, s'attachent à développer chez l'enfant ou l'adolescent des réflexes d'altérisme et de fraternité. C'était là pour lui l'essentiel d'une éducation civique qui devrait être bien autre chose que l'étude livresque des institutions du pays ou même de la communauté des nations.

En 1960 donc, il écrivait ceci : « *Il y a deux voies possibles d'une éducation antiraciste, l'une consistant à parler du racisme pour le condamner, l'autre à tenter d'im-*

muniser l'enfant contre le racisme en développant positivement chez lui le sens de l'unité humaine et de l'universalité des grandes valeurs humaines ».

Dans une classe de philosophie, les diversités ethniques et culturelles, religieuses même, ne doivent pas être méconnues : la tâche de l'éducateur antiraciste est de travailler à ce qu'elles soient, non seulement comprises et acceptées, mais dépassées au profit de la naissance d'une communauté spirituelle à laquelle tous les enfants puissent se sentir intégrés.

Et encore, en 1962, allant encore plus au fond des choses : « *Le racisme ne saurait apparaître comme un phénomène isolé. Il faut remonter à ses causes ; il faut voir qu'il ne germe et ne se développe dans la partie de notre jeunesse qu'il infecte, que sur un terrain préparé et miné d'avance.* »

Une très profonde amitié

L'on comprend alors que notre ami partageait les vues des promoteurs de la « pédagogie active ». Et après les « événements » de 1968 où il s'était montré très favorable aux revendications des lycéens, il rappelait que l'éducateur doit « *éclairer les consciences, et non peser sur elles du poids de son autorité* ».

Tel était notre ami.

Né en 1895, il préparait l'entrée à l'École Normale supérieure lorsque la guerre éclata. Il fut mobilisé jusqu'à la fin de cette guerre, put enfin entrer rue d'Ulm, en sortit agrégé en 1921. Il exerça successivement à Laon, à Nancy, à Sceaux. Mobilisé comme lieutenant de réserve en 1939, il est fait prisonnier et envoyé à l'Offlag de Lübeck.

Libéré comme ancien combattant de 14-18, il doit se réfugier en Touraine. Il est mis à la retraite d'office par Vichy et devra, jusqu'à la Libération, vivre avec son épouse et ses enfants dans la clandestinité. Réintégré dans l'Université en octobre 1944, il retrouve le lycée Lakanal, mais en 1955 il est nommé maître de conférences puis professeur à l'Université de Caen, jusqu'en 1966, année de sa retraite.

Outre sa thèse de doctorat, il avait écrit plusieurs ouvrages : *Les tendances et la vie morale* (PUF) et *Philosophie de l'éducation nouvelle* (id.) en 1948 ; *La pédagogie des classes nouvelles*, en 1953 ; *Nouvelle éducation et réforme de l'enseignement* (PUF) en 1978. Il avait également participé en 1969 à l'ouvrage collectif *Racisme et société* (Maspero) et en 1970 au *Traité de psychologie de l'Enfance*, de H. Gratiot-Alphandéry et R. Zazzo (PUF). Sans compter de très nombreux articles sur la réforme de l'enseignement et sur l'éducation civique, dans *L'Éducation Nationale*. ■

Jean Pihan

Denise Decourdemanche. Nous avons appris avec une très vive émotion le décès de notre amie **Denise Decourdemanche**. Croix de guerre 1939-40, Médaille de Combattant, sœur de Jacques Decour, fusillé par les nazis, elle avait, dès la création du MRAP, participé à son action. Depuis de longues années, elle était membre du Conseil National puis du Bureau National, et prit part jusqu'à la toute dernière période à nos initiatives et manifestations.

Les militants n'oublieront pas ses interventions publiques, vibrantes et simples à la fois, témoignant d'un attachement lucide aux plus nobles valeurs, en même temps que d'un esprit toujours fraternel. Denise Decourdemanche appartenait également au comité central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Jean Effel. Artiste d'un immense talent, d'une immense générosité, **Jean Effel**, qui vient de mourir, ne pouvait que se trouver parmi les meilleurs combattants contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Son œuvre le montre abondamment, sous la forme qui était la sienne, c'est-à-dire : souriante, convaincante, profondément humaine. Plusieurs de ses dessins ont été faits pour le MRAP, comme cette arche de Noé éditée en carte postale au début des années cinquante, l'illustration d'un programme de gala ou la couverture de **Droit et Liberté** pour le 25^e anniversaire du Mouvement.

La mort de **Jérôme Favard** a bouleversé tous ceux qui connaissent son talent de journaliste, son humanisme, son humour tendre et son opposition viscérale à toutes formes de racisme. Il était

un ami fidèle du MRAP dont il a partagé sans réserve les objectifs. Nous exprimons à sa fille Katia, qui fut membre du Bureau National du MRAP, à son épouse et à toute sa famille nos affectueuses condoléances.

Ces derniers temps encore, aux rencontres des associations luttant pour la paix au Proche-Orient, le pasteur **René Rognon** représentait le Mouvement de la Paix, dont il fut un des fondateurs après la seconde guerre mondiale et dont il était depuis 20 ans secrétaire général. Membre de la commission radio-télévision de la Fédération protestante de France, militant ardent de toutes les causes justes, chacun appréciait la rigueur de sa pensée autant que son ouverture au dialogue.

Nous avons appris tardivement la disparition du **Pasteur Pierre Ducros** à l'âge de 81 ans qui fut, à maintes reprises depuis la Libération, aux côtés du MRAP dans un combat notamment par le soutien de ses initiatives, sa participation à des meetings, des délégations, etc. Jusqu'à sa mort, il avait manifesté fidèlement son adhésion à la cause que nous défendons.

C'est avec émotion que nous avons appris la disparition de Mme Corrie **Siohan**, petite-fille d'Ernest Renan et fille de Jean Psichari qui, depuis son enfance au temps de l'Affaire Dreyfus, a vécu au service de la justice et de la vérité. Elle avait, à travers ses souvenirs, apporté une contribution remarquable, pleine de vivacité et de profondeur, au livre *La France de l'Affaire Dreyfus* de Pierre Paraf, publié par les Editions Droit et Liberté en 1978. ■

FICHE DOCUMENTAIRE

■ Tsiganes et Gens du Voyage

Le stationnement

Le stationnement des caravanes est soumis à deux formes de réglementation :

- l'une, de portée générale, émanant du gouvernement (décrets et circulaires ministérielles), et relativement favorable aux Gens du Voyage, dans la mesure où elle tient compte de leur existence et prescrit aux collectivités locales de faciliter leur stationnement dans des conditions et des limites décentes ;
- l'autre, du ressort des collectivités locales, liée davantage au contexte local, et qui revêt trop souvent un caractère restrictif, quand elle n'est pas franchement illégale...

Il peut arriver que des comités locaux du MRAP soient confrontés à des problèmes d'interdictions, expulsions ou condamnations abusives de Voyageurs et notre intention initiale était de leur indiquer ici la marche à suivre pour attaquer et faire annuler ces arrêts illégaux, dont le caractère discriminatoire est parfois flagrant. Mais, dans le cadre de la décentralisation et des nouveaux pouvoirs accordés aux collectivités locales, des dispositions récentes viennent de modifier sensiblement les procédures de recours. C'est pourquoi nous nous bornerons aujourd'hui à faire le point de la situation actuelle, réservant pour plus tard la parution d'une « fiche documentaire » plus complète.

1 - La réglementation actuelle

Sous réserve de la publication — attendue — de textes plus favorables aux Voyageurs, il est stipulé clairement que, dans les communes ne possédant pas de terrain aménagé, le stationnement des caravanes à usage professionnel et de celles servant de domicile permanent à leurs utilisateurs ne peut être interdit de manière absolue. Il peut simplement être limité à une durée qui ne peut être inférieure à deux jours, ni supérieure à quinze jours (décret 72-37 du 11 janvier 1972 - J.O. du 15.1.72 - ministère de l'Équipement et du Logement).

Ce décret et ses textes d'application ont été rappelés aux Préfets par une circulaire (Intérieur) n° 80-262 du 10 juillet 1980 et cette réglementation est toujours en vigueur.

2 - Les moyens de recours

Dans la réalité, nous l'avons dit, le stationnement est souvent interdit, limité à 24 heures, et de nombreux Voyageurs sont condamnés à de lourdes amendes en vertu de textes illégaux.

● **Antérieurement au 23 septembre 1982**, il était possible, **quelle que soit la date de publication d'un tel arrêté**, de faire annuler celui-ci par le Préfet ou de saisir les tribunaux administratifs en vue de son annulation pour illégalité,

Journée internationale de solidarité avec les peuples indiens des Amériques :

Un immense succès



Les représentants Indiens lors de la Journée internationale.

FICHE DOCUMENTAIRE

■ Tsiganes et gens du Voyage

une jurisprudence abondante venant d'ailleurs faciliter ce genre d'action.

● Depuis le 23 septembre 1982, et suite à la promulgation d'une loi du 22.7.82, le Commissaire de la République ne peut plus annuler lui-même les actes illégaux des communes, mais seulement saisir le tribunal administratif aux fins d'annulation, dans un délai de deux mois suivant la publication des arrêtés.

Quant aux actes pris antérieurement au 22.7.82, ils sont devenus définitifs le 23 septembre, s'ils n'ont pas été attaqués avant cette dernière date.

3 Les conséquences immédiates de la loi du 22.7.82

Publiée en pleine période de vacances, la loi n'a été portée à la connaissance des responsables d'associations spécialisées qu'à leur retour, de sorte que le délai de deux mois accordés pour attaquer les actes pris antérieurement au 22.7 n'a pu être utilisé, et il en résulte que nombre d'arrêtés illégaux sont devenus « légaux »...!

Il y a là une anomalie que les organisations n'ont pas manqué de relever et de dénoncer, et il faut noter qu'une démarche est en cours pour tenter d'obtenir, au minimum, une prorogation du délai de deux mois. On n'en connaît pas encore le résultat.

Pour l'avenir, enfin, il faut se rappeler que tout arrêté municipal ne pourra être attaqué que durant ce même délai de deux mois, ce qui impliquerait, pour tous ceux qui

travaillent à la défense des Voyageurs, de se tenir informés précisément qu'au jour le jour de la publication des actes des communes afin de réagir en temps voulu... Il est évident que cette démarche est pratiquement impossible, sauf si l'on dispose d'une équipe bien introduite dans les préfectures qui, se faisant communiquer tous les arrêtés de l'espèce, tenterait d'abord un règlement amiable avec les maires concernés, puis saisirait le Commissaire de la République en cas d'échec...

4 - Ce que nous conseillons

Faute de disposer de ces moyens, il reste aux comités ou aux associations la possibilité de saisir (même après expiration du délai légal) :

- la Commission Tsiganes du MRAP,
- ou les organisations spécialisées (Comité National d'Information et d'Action Sociale pour les Nomades - CNIN - Unions régionales, associations départementales pour la promotion des Tsiganes et Gens du Voyage, etc.) de tous les cas de l'espèce qu'ils rencontreront.

C'est en recueillant le maximum d'exemples de situations anormales que les responsables de ces organismes pourront agir avec le plus d'efficacité, et présenter un dossier étoffé, permettant peut-être de modifier une mesure qui permet tous les abus de pouvoir et toutes les manifestations de rejet.

Si ce cas se présente à un Comité, nous lui demandons donc de faire parvenir une note explicative, et la copie de l'arrêté municipal incriminé. ■

LA JOURNÉE INTERNATIONALE de solidarité avec les Peuples Indiens des Amériques, organisée par le MRAP, le Comité de Soutien aux Indiens des Amériques (CSIA) et Diffusion Inti, s'est déroulée le samedi 9 octobre à Paris, à la faculté de Droit, place du Panthéon, avec un immense succès. Placée sous le parrainage de M. Jack Lang, ministre de la Culture, elle a vu se presser pendant 8 heures dans les amphithéâtres et les galeries de la fac plus de 1 100 personnes qui ont trouvé là toute la documentation et les informations sur les Indiens des Amériques, hier et aujourd'hui, aux stands du MRAP et des autres organisateurs. Elles ont pu également voir des films et dialoguer avec les représentants indiens invités par les organisateurs, au sujet de leur situation actuelle, après cinq siècles de génocide et d'exploitation coloniale, et de leurs légitimes reven-

dications de nations souveraines pour l'auto-détermination et l'identité culturelle.

Ecole et culture

L'aide financière apportée cette année par le ministère de la Culture a permis d'offrir un réel soutien matériel aux mouvements indiens représentés lors de cette journée, pour les aider à développer les initiatives diverses qu'ils ont entreprises sur leurs territoires afin de lutter contre les agressions et les entreprises d'intégration culturelle dont ils sont les victimes. Ces initiatives sont : création d'écoles indiennes et de systèmes éducatifs tenant compte des cultures et des langues indiennes, formation de juristes indiens, etc. Cette Journée de Solidarité a ainsi pleinement rempli tous ses objectifs. ■

Robert Pac

Afrique du Sud

Encore des condamnés à mort

Pendant l'été 1982, les condamnations à mort de trois militants de l'ANC, Johnson Lubisi, Petrus Mashigo et Naphtali Manana ont été commuées en emprisonnement à vie. Trois autres condamnés à mort, Anthony Tsotsobé, Johannes Shabangu, David Moise ont fait appel et attendent que leur sort soit décidé par les juges.

En août, trois nouvelles condamnations à mort ont été prononcées contre des militants de l'ANC : Thelle Simon Mogorane, Jerry Semano Mosololi, Marcus Thabo Motaung.

Cette même période a été marquée par la pendaison dans sa cellule du jeune Moapi Dipale, et le meurtre par un colis piégé de Ruth First, personnalité marquante de l'ANC, alors qu'elle se trouvait à Maputo (Mozambique).

A l'occasion de la Journée de Solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, qui a eu lieu le 11 octobre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution, présentée par Cuba, au nom des non-alignés. Elle demande, en outre, de ne pas appliquer les sentences prononcées contre les membres de l'ANC, condamnés à mort.

Des affiches contre l'apartheid

L LE DOS AU MUR ainsi s'intitule (et puisse ce titre être prémoniteur !) l'Exposition internationale d'affiches contre l'apartheid qui est présentée au Musée de l'Affiche (18, rue de Paradis, Paris 10^e, près de la Gare de l'Est) depuis le 26 octobre et jusqu'à fin décembre.

Quatre vingt affiches — sélectionnées parmi plus de cent-cinquante — d'une vingtaine de pays, géographiquement et politiquement fort divers, y ont été réunies.

Le MRAP, qui en a pris l'initiative, a obtenu le triple patronage du ministre de la Culture, M. Jack Lang, du ministre des Relations Extérieures, M. Claude Cheysson et du Président du Comité spécial des Nations-Unies contre l'apartheid, M. Maitama Sulé.

En même temps, vous pourrez voir une autre exposition d'artistes engagés : **Grapus** (il y a toujours, au Musée de l'Affiche, deux expositions). Aussi le conservateur, M.

Alain Weil (dont nous avons fort apprécié la collaboration) a-t-il eu l'excellente idée d'une innovation — un *nocturne* chaque mercredi, jusqu'à 22 heures, principalement destiné aux comités d'entreprise.

Nous invitons aussi les enseignants à faire visiter à leurs élèves cette exposition qui peut être l'occasion de débats fructueux... à l'heure où l'on reparle d'une tournée de nos rugbymen en Afrique du Sud.

Un catalogue reproduisant toutes les affiches, avec une préface d'Albert Lévy, est en vente au MRAP et au Musée, au prix de 40F. N'oublions pas de mentionner que les notices sont l'œuvre de Jean-Louis Sagot-Duvaurox.

Enfin, après son séjour au Musée, l'exposition, sous l'égide du MRAP, circulera dans les comités et associations qui en feront la demande. ■

B.B.